

COMMUNE DE SAINT PRIVAT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FÉVRIER 2016

- 1 Achat d'un tableau numérique pour l'école,
- 2 Mise en conformité électrique des cloches de l'église,
- 3 Église,
- 4 Travaux de réseaux en coordination dans le bourg – groupement de commandes,
- 5 Voirie programme 2016,
- 6 Aménagement des locaux du centre de loisirs à l'école primaire,
- 7 Activités périscolaires de janvier à avril 2016,
- 8 Entretien, maintenance, formatage et réinstallation système exploitation informatique école,
- 9 Étanchéité toiture école maternelle,
- 10 Attribution d'une prime de responsabilité à Brigitte Plaze pour l'organisation des activités périscolaires,
- 11 Remboursement des frais afférents aux visites médicales pour le poids lourds des agents techniques,
- 12 Service de l'assainissement collectif,
- 13 Avenant au contrat d'affermage du service de l'assainissement collectif,
- 14 Colis aux aînés,
- 15 Subvention exceptionnelle au comité des foires,
- 16 Demande de subvention de l'Institut Jeanne d'Arc : voyage scolaire,
- 17 Subventions aux associations pour 2016,
- 18 Projet éolien,
- 19 Informatique bibliothèque,
- 20 Affaires Diverses.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2016

- 21 Legs de madame Crémoux Tatiany, acceptation de la commune.

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE de ST PRIVAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille seize, le 03 février, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PRIVAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean Basile SALLARD, Maire de SAINT PRIVAT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 janvier 2016.

Présents : Messieurs SALLARD, LAPLEAU, CHAUDIÈRES, COMBE, LASSUDRIE, FORETNEGRE, AUBREYRIE et Mesdames FOLCH, TROYA, MAGNE, MOUSSINAT, BORDES FROIDEFOND, DELPIROUX.

Absents: Mme Faillet Turon et Monsieur Ducros.

Procuration: Mme Faillet Turon à Mr Sallard.

Secrétaire de séance: Monsieur Jean Francis COMBE.

N° 2016 / 1

**ACQUISITION D'UN TABLEAU NUMÉRIQUE POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE
ET DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME ÉCOLE
NUMÉRIQUE RURALE 2016**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis obtenu pour l'acquisition d'un tableau numérique à l'école primaire :

- Devis Technique Média Informatique à Objat (19) : Lightraise 60w12 3624.00 TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de faire l'acquisition, d'un tableau numérique pour l'école primaire,
- Retient le devis établi par la société Technique Média Informatique à Objat, s'élevant à la somme de 3020.00 € HT, soit 3624.00 € TTC, pour un tableau Lightraise 60w12,
- Sollicite l'attribution d'une subvention de 80% des services de l'état (DETR) et du Conseil Général dans le cadre du Programme École Numérique Rurale,
- Vote le plan de financement suivant :
 - Subventions État et Département 80% 2416.00 €
 - Fonds propres 1208.00 €
 - Montant 3624.00 € TTC soit 3020.00 HT
- Décide de prévoir les crédits nécessaires au financement de l'opération sur le BP 2016,
- Autorise Monsieur le Maire à établir l'acte de candidature au titre du programme école numérique rurale 2016.

N° 2016 / 2
MISE EN CONFORMITÉ ÉLECTRIQUE DES CLOCHES DE L'ÉGLISE
DEVIS DE L'ENTREPRISE CESSAC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition adressée par l'entreprise CESSAC concernant la mise en conformité électrique du clocher de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'engager une consultation des entreprises spécialisées en électrification des cloches,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la consultation.

N° 2016 / 3
ÉGLISE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Arrête le plan de financement des travaux dans l'église ainsi qu'il suit :

Montant des travaux	49527.29 € HT
	59432.74 € TTC
Subventions du Département :	
Programme CTA	20518.00
Programme équipements Communaux	1726.00
Programme valorisation du patrimoine	2534.00
Subvention État :	
Réserve parlementaire	5850.00
Fonds propres et/ou emprunt et dons	18899.30
TVA	9905.44
- Décide d'engager la consultation des entreprises et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents ayant trait à l'opération,
- Décide, en outre, de prévoir des travaux de sécurisation de la toiture du clocher ainsi que la protection des vitraux.

La consultation des entreprises portera également sur ces travaux supplémentaires.

N° 2016 / 4
TRAVAUX DE RÉSEAUX EN COORDINATION DANS LE BOURG - GROUPEMENT DE COMMANDES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'ensemble des travaux prévus dans le cadre de la réhabilitation du système d'assainissement du bourg.

Cette opération relève de la compétence de trois maîtres d'ouvrage différents : la commune de SAINT PRIVAT, le syndicat des Eaux de PUY DU BASSIN et le Secteur Intercommunal d'Électrification de SAINT PRIVAT (FDEE).

La répartition des tâches relatives à chaque Maître d'Ouvrage se définit par nature de travaux comme suit :

- Pour la commune de SAINT PRIVAT :
 - . Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement
- Pour le Syndicat des Eaux de PUY DU BASSIN:

- . Travaux de renforcement des réseaux d'alimentation en eau potable
- Pour le Secteur Intercommunal d'Électrification de SAINT PRIVAT:
- . Travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et d'éclairage public.

Les travaux se situent dans la même zone de travaux. Afin de mutualiser les moyens, de réduire les coûts et le délai des travaux, les maîtres d'ouvrage ont choisi d'avoir recours à un groupement de commandes.

Le recours au groupement de commandes est un moyen que donne le Code des Marchés Publics pour confier l'ensemble de ces travaux à une seule et même entreprise, disposition qui garantit le respect des délais et l'avancement cohérent et coordonné des opérations relatives à chaque réseau, le fractionnement des tâches n'étant pas souhaitable.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal de lui donner son accord pour signer avec le Syndicat des Eaux de PUY DU BASSIN et le secteur d'Électrification de SAINT PRIVAT une convention constitutive d'un groupement de commande qui désigne la Commune comme coordonnateur du groupement de commandes.

Au vu du montant des travaux, ce marché sera passé selon la procédure adaptée en conformité avec les textes constituant le Code des Marchés Publics, et notamment le décret n° 2011-1000 du 25 août 2011 et les textes subséquents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide la constitution et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de constitution d'un groupement de commandes avec le Syndicat des Eaux de PUY DU BASSIN et la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze - Secteur de SAINT PRIVAT, pour la réalisation des travaux d'eau potable, d'assainissement, d'enfouissement des réseaux aériens et d'éclairage public au bourg de la commune de SAINT PRIVAT,**
- **Accepte que la commune de SAINT PRIVAT soit désignée coordonnateur du groupement ayant la qualité de pouvoir adjudicateur,**
- **Dit que le présent groupement de commandes est conclu pour la durée de la consultation des entreprises ; chaque membre signera un marché avec l'entreprise retenue pour ses propres besoins et en assurera l'exécution,**
- **Décide de lancer les consultations pour la réalisation des travaux considérés sous la forme de marché à procédure adaptée,**
- **Donne délégation à Monsieur le Maire pour signer les marchés et décomptes, signer les contrats de prêts et d'une façon générale effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette opération ;**
- **Sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par les différents partenaires financiers (Agence de l'Eau Adour Garonne et Conseil départemental de la Corrèze) et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les diligences nécessaires dans ce sens,**
- **Donne tous pouvoirs au Maire pour la bonne exécution de la présente délibération.**

N° 2016 / 5
VOIRIE : PROGRAMME 2016
Demande de DETR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation établie au titre du programme de voirie 2016 :

- VC de Pouch, la Garrelie et l'accès au CD 980 : 4420.00 € HT soit 5304.00 € TTC (bicouche),
- VC de la Saigne Mézière : 16075.00 € HT soit 19290.00 € TTC (bicouche)
18640.00 € HT soit 22368.00 € TTC (Enrobé)
- VC de la rue du Stade : 2075.00 € HT soit 2490.00 € TTC (bicouche)

- 2735.00 € HT soit 3282.00 € TTC (Enrobé)
- VC de la rue des Chanaux : 4650.00 € HT soit 5580.00 € TTC (bicouche)
6005.00 € HT soit 7206.00 € TTC (Enrobé)
- VC de la rue du ruisseau : 12150.00 € HT soit 14580.00 € TTC (bicouche)
15290.00 € HT soit 18348.00 € TTC (Enrobé)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser les travaux ;
- Retient la solution « enrobé » pour les VC de la Saigne Mézière, la rue du Stade, la rue des Chanaux et la rue du Ruisseau et la solution « bicouche » pour la VC de Pouch, la Garrelie et l'accès au CD 980 :
 - soit un montant total de travaux de 47090.00 € HT et 56508.00 € TTC ;
- Sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la DETR, Opérations programmées, au taux pivot de 40% ;
- Vote le plan de financement suivant :
 - Montant des travaux HT : 47090.00 €
 - Subvention DETR 40% : 18836.00 €
 - Fonds propres et/ou emprunt : 28254.00 €
 - TVA : 9418.00 €
 - Montant TTC : 56508.00 €
- Fixe la date de réalisation des travaux, à l'Automne 2016 ;
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'arrêté attributif de subvention.
- Décide, en outre, de faire chiffrer la remise en état de la VC de Lacour qui est très dégradée.

N° 2016 / 6

AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU CENTRE DE LOISIRS À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'estimation établie par la SOCOBAC se résumant comme suit :

Montant des travaux	171321.36 € HT	205585.63 € TTC
Dont honoraires MO	12931.86 € HT	15518.23 € TTC
Dont diagnostics, bureaux de Contrôles, SPS et publicités	6250.00 € HT	7500.00 € TTC
- Décide de solliciter une subvention du Département :
 - soit 171321.36 x 20 % : 34264.27 €,
- Vote le plan de financement comme suit :

Montant de l'opération	171321.36 € HT	205585.63 € TTC
Financement organisme privé : subvention CAF Brive		104800.00
Financement organismes publics :		
Fonds de concours ComCom		10000.00
Subvention Département		34264.00
Part commune : fonds propres et/ou emprunt		22257.36
TVA		34264.27
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec la SOCOBAC, avec un taux de rémunération de 8.50 %,
 - soit 12931.86 € HT et 15518.23 € TTC

N° 2016 / 7
ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES
DE JANVIER À AVRIL 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par Corrèze Activités Pleine Nature à Argentat, pour les activités périscolaires (swin golf, jeux collectifs, tir à l'arc, sarbacane, biathlon, slackline), s'élevant à 786.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve le devis de Corrèze Activités Pleine Nature,**
- **Décide d'imputer la dépense sur l'article 62876 du budget principal.**

N° 2016 / 8
ENTRETIEN MAINTENANCE FORMATAGE
ET RÉINSTALLATION DU SYSTÈME D'EXPLOITATION INFORMATIQUE DE
L'ÉCOLE

Monsieur le Maire présente le devis établi par Monsieur THEVIN Stéphane (PC Buster) à Saint Privat, s'élevant à 105.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve la proposition établie par Monsieur THEVIN,**
- **Décide de lui confier l'entretien, la maintenance, le formatage et la réinstallation du système d'exploitation informatique de l'école,**
- **Décide d'imputer la dépense sur l'article 6156 du budget principal.**

N° 2016 / 9
ÉTANCHÉITÉ TOITURE ÉCOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par la SARL AB Étanchéité à Égletons, s'élevant à 21349.66 € HT soit 25619.59 € TTC.

Monsieur le Maire précise que les employés ont nettoyé les évacuations et que cela a momentanément résolu le problème.

En conséquence, le Conseil Municipal ne donne pas suite à la proposition de la SARL AB Étanchéité.

N° 2016 / 10
ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE RESPONSABILITÉ A BRIGITTE PLAZE
POUR L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide d'allouer une prime à Madame PLAZE Brigitte, pour la gestion des groupes d'activités périscolaires.**

Monsieur le Maire est invité à se rapprocher du Centre de Gestion, afin de déterminer la nature de la prime.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à fixer par arrêté, le montant de la prime qui sera versée à Madame PLAZE Brigitte.

N° 2016 / 11
REMBOURSEMENT DES FRAIS AFFÉRENTS AUX VISITES MÉDICALES POUR LE
POIDS LOURD DES AGENTS DU SERVICE TECHNIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de prendre en charge les frais afférents aux visites médicales pour le permis poids lourd des agents du service technique.**

N° 2016 / 12
SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire présente le rapport de la SAUR pour l'année 2014, relatif au service de l'assainissement collectif et souligne les faits marquants :

- Réalisation du schéma directeur d'assainissement de la commune par le BE Dejante incluant la définition de filière de la nouvelle STEP. Dans ce cadre, la Société SGS a réalisé le contrôle de conformité des branchements assainissements de la commune.
- À chaque évènement pluvieux important, la station est inondée,
- Plusieurs opérations de renouvellement significatives ont été réalisées :
 - STEP : renouvellement de la pompe de recirculation, renouvellement d'une vanne entre le clarificateur et le bassin d'aération.
 - Poste de relevage : la Garrelie : renouvellement de la potence et mise en sécurité du poste.
- Création d'un poste de relevage au niveau de la résidence Hamo développement avec un linéaire de refoulement de 80 ml. Fin 2014, ce poste n'avait pas été mis en service. Il n'est pas intégré au périmètre de l'affermage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Prend acte des conclusions du rapport de la SAUR pour l'année 2014.**

N° 2016 / 13
AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE
DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'avenant au contrat d'affermage concernant la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve l'avenant et autorise Monsieur le Maire à signer le document.**

N° 2016 / 14
COLIS AUX AINÉS

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'opération colis aux aînés de la commune.

Les colis seront distribués aux personnes de 80 ans et plus de la commune, qui n'ont pas participé au repas servi à l'EHPAD, le 31 janvier 2016. Le Conseil Municipal retient le devis de la Société Fleurons de Lomagne, ainsi établi :

- 35 colis pour les personnes seules à 20 €,
- 25 colis pour les couples à 30 €.
- Soit un montant total de 1450.00 €.

La dépense sera imputée sur l'article 6232 du budget du CCAS.

N° 2016 / 15
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ DES FOIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 400 € au comité des foires, pour l'animation du repas du CCAS du 31 janvier 2016.**

La dépense sera imputée sur l'article 6574 du budget principal.

N° 2016 / 16
DEMANDE DE SUBVENTION DE L'INSTITUTION JEANNE D'ARC
POUR UNE CLASSE DÉCOUVERTE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention adressée par l'école Jeanne d'Arc à Argentat pour financer l'organisation d'une classe de découverte pour les enfants de CE2, CM1 et CM2 du 1^{er} février au 05 février 2016 inclus, en Camargue et Provence. Ce séjour s'élève à 230 € par enfant. Deux enfants de Saint Privat sont concernés : GANES Théo et Alexis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (votants : 15 - Pour : 11 voix - Contre : 3 voix - abstention : 1 voix):

- **Décide d'allouer une subvention de 35 € par enfant, soit 70 €,**
- **Décide d'imputer la dépense sur l'article 6574 du budget principal,**
- **Décide de ne plus attribuer de subvention, à l'avenir, pour des activités extrascolaires ou périscolaires, à destination d'enfants inscrits dans une école maternelle ou primaire autre que celles du RPI Saint Privat - Saint Julien, sauf si ces enfants y ont été inscrits pour des motifs relevant d'une orientation scolaire préconisée par l'éducation nationale.**

N° 2016 / 17
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2016

Monsieur Foretnègre fait remarquer au Conseil Municipal qu'il serait plus cohérent et plus juste de faire apparaître sur le bilan de la foire de mai, le montant de la subvention allouée par la commune. Madame Troya, responsable du comité des foires indique que l'état fourni au Conseil

Municipal ne reflète que les dépenses directement liées à l'organisation de la foire, mais que l'ensemble des frais n'est pas listé ; ainsi les frais d'assurance n'y figurent pas.

Un débat s'engage sur les conditions d'attribution des subventions aux associations et la nécessité pour le Conseil Municipal de connaître leurs projets, en vue de la préparation du budget annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de solliciter auprès de chaque association, un bilan financier de l'année écoulée, ainsi que le budget prévisionnel de l'année en cours. Ces pièces seront désormais indispensables pour l'étude préalable à l'octroi des subventions.**

N° 2016 / 18 PROJET ÉOLIEN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet éolien établi par le bureau d'études EREA Ingénierie, concernant les communes de Saint Privat et Saint Cirgues la Loutre.

Une réunion de présentation du projet est prévue le vendredi 12 février 2016 à 20 heures, à la salle polyvalente de Saint Cirgues la Loutre.

L'ensemble du Conseil Municipal est convié à cette réunion d'information.

N° 2016 / 19 INFORMATIQUE BIBLIOTHÈQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le matériel informatique de la bibliothèque est en panne et qu'il serait possible de réinstaller les logiciels sur le matériel disponible au secrétariat de mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de faire appel à Monsieur Stéphane THEVIN, PC Buster, pour les travaux de réinstallation.**

La dépense sera imputée sur l'article 61558 du budget principal.

N° 2016 / 20 AFFAIRES DIVERSES

- **Activités périscolaires : information aux familles :**

Le Conseil Municipal décide de faire une information à l'attention des familles sur l'organisation des activités périscolaires. Mesdames Troya Sonia et Magne Virginie sont chargées de la préparation du courrier qui sera distribué.

- **Assainissement :**

Une réunion concernant le programme de travaux d'assainissement est prévue le lundi 15 février 2016 à 10 heures. Les membres de la commission municipale sont invités à participer à cette séance. Madame Magne Virginie est intégrée au groupe. Monsieur Lappleau souhaite savoir si la commune de Saint Julien aux bois participera aux travaux d'enfouissement des lignes (électrification) pour la part qui la concerne sur le secteur de la route Neuve. Monsieur le Maire

indique que la commune de Saint Julien aux bois nous fait savoir qu'il n'y a pas de possibilité financière pour 2016. Les élus s'interrogent donc sur le maintien du secteur dans le programme 2016.

La question sera abordée en réunion du 15 février 2016, à laquelle participeront les responsables de l'agence de l'eau Adour Garonne, du Conseil Départemental et du bureau d'études Dejante.

- **Emplois aidés :**

Le contrat d'André Braud a été renouvelé pour la dernière fois du 17 janvier au 16 juillet 2016, sans aucune possibilité de prolongation au-delà.

- **Enquête ordures ménagères et éclairage public:**

À ce jour, l'enquête donne les résultats suivants : 167 réponses.

A la question :

Pour la collecte des ordures ménagères par les services municipaux : 102 soit 67 %

Pour le maintien du système collecte par le Sicra : 65

A la question :

Pour la coupure de l'EP une partie de la nuit : 138 soit 83 %

Pour le maintien de l'EP toute la nuit : 29

Monsieur le Maire va analyser les réponses avec des commentaires et fera un rendu à l'assemblée lors d'une séance ultérieure.

- **Demande de local par l'AEX :**

L'AEX souhaite disposer d'un local pour stocker son matériel. Il serait peut être possible de mettre à disposition une des cabanes derrière la mairie. Cette solution est à étudier.

- **Carte communale demande de révision : projet de Mathieu Lassudrie :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rendez-vous avec Monsieur Fradier de la DDT, le mercredi 17 février 2016 à 10 heures.

- **Arrêt de travail de Michèle Martinigol :**

Madame Michèle Martinigol est admise à la retraite pour invalidité à dater du 12 juin 2015. Il convient maintenant de procéder à la radiation des cadres :

- Soit au 12 juin 2015, avec obligation pour l'agent de rembourser les salaires perçus du 12 juin 2015 au 31 janvier 2016.
- Soit au 1^{er} février 2016, mais dans la mesure où Groupama accepte de prendre en charge le remboursement des salaires du 12 juin 2015 au 31 janvier 2016.

La date qui sera retenue dépend de la position de Groupama.

- **Arrêt de travail en cours :**

- Breuil Jean François : du 25 janvier au 15 février 2016 inclus,
- Mielvaque Serge : du 23 janvier au 06 février 2016 inclus,
- Ducros Simone : du 1^{er} février au 05 février 2016 inclus,
- Plumauzille Breuil Mélanie : à partir du 08 janvier 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE de ST PRIVAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille seize, le 10 février, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PRIVAT, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean Basile SALLARD, Maire de SAINT PRIVAT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 janvier 2016 par mail.

Présents : Messieurs SALLARD, LAPLEAU, CHAUDIÈRES, DUCROS, COMBE, LASSUDRIE, FORETNEGRE, AUBREYRIE et Mesdames FOLCH, MOUSSINAT, DELPIROUX.

Absentes: Mesdames Magne, Faillet Turon, Troya et Bordes Froidefond.

Procurations: Mme Troya à Mr Sallard et Mme Bordes Froidefond à Mr Aubreyrie.

Secrétaire de séance: Monsieur Michel CHAUDIÈRES.

N° 2016 / 21
LEGS DE MADAME CRÉMOUX TATIANY
ACCEPTATION DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'aux termes d'un testament en date du 03 septembre 2012, Madame Crémoux Tatianny a institué la commune de Saint Privat légataire universelle des biens mobiliers et immobiliers dépendant de sa succession.

Madame Crémoux est décédée le 25 janvier 2016 à Sornac 19, et suivant ses dernières volontés, la défunte a légué à la commune de Saint Privat, la totalité de ses biens mobiliers et immobiliers.

Monsieur le Maire précise que Madame Crémoux est décédée sans laisser d'héritiers et qu'à ce titre, elle pouvait disposer de ses biens librement.

L'actif de la succession est composé d'avoirs bancaires pour un montant d'environ 300000 € et d'un bâtiment à usage d'habitation, situé 21 route Neuve à Saint Privat, cadastré AS 38 avec un terrain de 622 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (votants : 13 - Pour : 13) :

- **Accepte le legs universel de Madame Crémoux Tatianny,**
- **Autorise Monsieur le Maire à établir et signer tout document nécessaire à l'exécution des dernières volontés de la défunte, ainsi que tout acte nécessaire au règlement de sa succession.**